CONDITIONS D'ADMISSION

- avoir entre 16 et 29 ans révolus
- titulaire du galop 5
- titulaire d'une licence fédérale en cours de validité
- titulaire du PSC 1 ou équivalent
- valider les tests de sélection
- admissible au CFA après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur dont la structure est labellisée "École Française d'Équitation" de l'année en cours, ou après obtention d'une dérogation de la FFE
- obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche
- délai d'accès entre 1 et 12 mois en fonction de la date de demande et du profil du candidat
- avoir un dossier complet avant l'entrée en formation

Un référent handicap est à votre disposition

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition sous la responsabilité d'un moniteur
- gérer une activité équestre (contribue à l'organisation, la promotion et l'animation du centre équestre, assure les soins courants des équidés et des équipements)
- assurer l'entretien des équidés

EPL Agro de la Meuse

Pôle Martial Brousse
8 Avenue du Président Kennedy
55100 VERDUN

03.29.85.18.83

cfa.meuse@educagri.fr

Référent Handicap
(dans "contacts" sur le site internet)

EPL Agro de la Meuse

Certification

FFE (Fédération Française d'Équitation)
RNCP 37414
Publication du 27/03/2023

Epl agro de la Meuse

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'AVENTURE DU VIVANT
ENSEIGNEMENT AGRICOLE
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Imprimé par nos soins - 2025 - ne pas jeter sur la voie publique

CFA

Titre professionnel
Animateur d'Equitation

Diplôme de niveau 3

1 an

32 semaines (2jours/s) en CFA

52 semaines (3jours/s) en entreprise dont 5 semaines de congés payés/an



Epl agro de la Meuse

VERSION 06 11 2026

CONTENUS PRINCIPAUX

Une organisation en modules

- **module 1** : accueil, encadrement, animation, communication, pédagogie et connaissance des publics
- **module 2** : équitation, travail à pieds
- **module 3** : connaissance des soins et entretien des chevaux, des installations et des équipements
- **module 4** : environnement institutionnel et réglementaire, la fédération, le club
- **module 5** : mise en situation professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

le diplôme est obtenu par la validation de 3 blocs de compétences.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (validité 5 ans).

Individualisation : possibilité d'adapter le parcours de formation en fonction du diplôme et du positionnement..

POURSUIVRE

Vers un un **BPJEPS**, un **DEJEPS.**

Poursuivre à l'EPL :

Le CFA vous propose le **BPJEPS éducateur sportif mention Activités Equestres.**



INSERTION PROFESSIONNELLE

Salarié dans une entreprise hippique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- recyclage du SST (Sauveteur Secouriste au Travail) à l'entrée en formation
- la validation du diplôme d'AE dispense des test d'entreé (TEP) au BPJEPS

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.

Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur :
www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance